



Laon, le 20 décembre 2016

Communiqué de presse

Installation d'une délégation spéciale pour la commune de Laversine

Suite à la démission du maire de Laversine, annoncée en septembre et qui a pris effet au 30 novembre 2016, l'ensemble du conseil municipal a également démissionné au cours de la période de septembre à décembre. Les élections municipales prévues les 4 et 11 décembre 2016 n'ont pas eu lieu faute de candidat. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, a donc décidé de mettre en place une délégation spéciale afin de gérer les affaires courantes et de préparer les prochaines élections.

Par arrêté préfectoral du 14 décembre 2016, une délégation spéciale a été instituée pour la commune de Laversine. Cette délégation est composée de :

- M. Pierre DEBLED, ancien directeur des libertés publiques à la préfecture de l'Aisne ;
- M. Didier LESOURD, ancien maire-adjoint de la commune de Belleu ;
- M. Michel SIGLER, ancien conseiller municipal de la commune de Belleu.

Cette délégation spéciale est instituée jusqu'à la constitution d'un nouveau conseil municipal.

Lors de son installation le vendredi 16 décembre 2016, les membres de la délégation spéciale ont élu M. DEBLED en tant que président et M. LESOURD en tant que vice-président. Ils feront donc respectivement office de maire et premier adjoint. La délégation spéciale sera présente aux permanences organisées en mairie les mardis 20 et 27 décembre 2016, de 17 h à 18 h.

Elle a pour mission de gérer les affaires courantes et de préparer les élections municipales prévues par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016. Ces élections auront lieu les 29 janvier et 5 février 2017. Le dépôt des candidatures en sous-préfecture aura lieu du 3 au 12 janvier 2017.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02